

Ouverture de la Capitainerie et des rampes de mise à l'eau municipales pour la saison estivale

Magog, le 16 avril 2026 – La Ville de Magog souhaite informer les pêcheurs et les plaisanciers que la Capitainerie ouvrira ses portes à compter du samedi 18 avril pour l'émission des certificats d'usager et des passes saisonnières de l'année 2026. À moins de conditions météorologiques défavorables, l'ouverture des rampes de mise à l'eau municipales est prévue le jeudi 23 avril dès 5 h, en même temps que l'ouverture de la saison de la pêche. Ces rampes donnent accès au lac Memphrémagog par la rivière Magog.

Horaire de la Capitainerie

Située au 353, rue de Hatley, la Capitainerie est ouverte selon l'horaire ci-dessous :

- Du 18 avril au 22 avril : 10 h à 18 h
- Du 23 avril au 20 juin : 5 h à 18 h
- Du 21 juin au 23 août : 5 h à 20 h
- Du 24 août au 12 octobre : 6 h à 18 h
- Du 13 octobre au 1^{er} novembre (les fins de semaine seulement) : 7 h à 17 h

Demandes de certificats d'usager

Rappelons que toutes les embarcations qui circulent sur le lac Memphrémagog doivent être munies d'un certificat d'usager ou d'un certificat de lavage.

La Ville recommande de faire la demande de certificat d'usager en ligne en remplissant le formulaire au ville.magog.qc.ca/certificat-usager. Cette façon de procéder permet d'accélérer l'émission du certificat et de diminuer l'achalandage à la Capitainerie.

Les plaisanciers ayant effectué une demande de laissez-passer saisonnier ou de certificat d'usager en ligne peuvent récupérer leurs documents et effectuer leur paiement au bâtiment de la Capitainerie selon certaines modalités. Avant de se présenter, ils doivent avoir reçu un courriel de confirmation.

Lavage des embarcations

La Ville de Magog désire rappeler que le lavage des embarcations est obligatoire afin d'éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes aquatiques (EEEA) dans les plans d'eau de la région. Ce service gratuit est disponible à la Capitainerie.



- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog | 819 843-3333, poste 444

